

**Conversion NAF 2003 en NAF 2008**

Le régime d'aides identifie le secteur d'activité ainsi :

*Entreprises qui produisent dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (y compris audiovisuel). Toutefois, les boutiques (cybercafés, call shop, ...) ne seront pas éligibles.*

NAF : nomenclature d'activités française

<b>NAF rév. 1 en application à compter du 1er janvier 2003</b>	<b>NAF rév. 2 en application à compter du 1er janvier 2008</b>
22.1G Édition d'enregistrements sonores	59.2 Enregistrement sonore et édition musicale
22.3 Reproduction d'enregistrements	18.2 Reproduction d'enregistrements.
30.0C Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques (y compris assemblage)	26.1 Fabrication de composants et cartes électroniques. 26.2 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques.
32 Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	26.3 Fabrication d'équipements de communication. 26.4 Fabrication de produits électroniques grand public.
64.2 Télécommunications	61. Télécommunications.
72 Activités informatiques	58.2 Edition de logiciels. 62. Programmation, conseil et autres activités informatiques. 63.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet. 95.1 Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication.
74.8H Centres d'appel	82.2 Activités de centres d'appels.
92.1 (A B C D mais pas F G J) Production de films	59.11 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision. 59.12 Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision.
92.2 Activités de radio et de télévision	60. Programmation et diffusion.

L'activité de l'entreprise est déterminée par l'examen de son chiffre d'affaires.

C'est l'activité réelle de l'entreprise qui sera prise en compte, le code APE déclaré à l'INSEE étant considéré comme une indication.